



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 24/06/2025

Objet : Demande de subvention Amende de police

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel,

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, KERBOUA Yasmina, Mrs. VARCIN Alexandre.

Absents : M. AKLA Mohammed, CHAMBRE Emmanuel, Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme KERBOUA Yasmina a donné procuration à Mme AILLAUD Karine.
M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. Gilles GONCALVES a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-2025.0624-2025_03_35-

Objet : Demande de subvention Amende de police

Madame le Maire présente la proposition du groupe de travail sécurité, qui a déterminé les points prioritaires à traiter.

Ce projet consiste en la remise aux normes de la signalisation routière verticale et horizontale.

Le coût total des travaux est de 8199.08 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 50% soit 4 099.08 €, selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Travaux	8 199.08	C. Départemental	4 099.54
		Commune	4 099.54
TOTAL	8 199.08	TOTAL	8 199.08

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le projet présenté,
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental d'un montant de 4 099.54 € au titre des amendes de police, et à effectuer toutes les démarches nécessaires,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

Malijai,

Le 24 juin 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2025

Application agréée E-legalite.com